

**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE LES OMERGUES**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, CHESNEAU Benjamin, KATSAOUNIS Bruce.

Absent excusé : Madame BOUCHET Françoise et Messieurs BUCHER Lionel, DE BRUYNE Vincent, FOLCHER Max

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 24/01/2025

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 5

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2024, lequel est adopté à l'unanimité

1. MISE EN PLACE D'UN EMPLOI VACATAIRE.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur la Maire indique aux membres du Conseil municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires. Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé, de la collectivité,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte,

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à une personne, afin d'assurer l'entretien des bâtiments communaux.

Considérant que tels services existent déjà dans d'autres collectivités et répondent aux attentes des collectivités.

L'agent interviendra une à deux fois par semaine, pour un temps hebdomadaire de 2h à 4h en fonction des besoins.

La rémunération se fera sur la base horaire de 14 euros brut.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour la période du 01/02/2025 au 31/12/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire du 01/02/2025 au 31/12/2025.

Article 2 : de fixer la rémunération sur la base horaire de 14 euros brut.

Article 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Article 4 : de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

2. CERTIFICAT VIREMENT DE CREDIT DANS LE CADRE DE LA M57

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un certificat administratif de virement de crédits qu'il a établi dans le cadre de la M57, afin de palier à des dépenses financières au chapitre 65.

011- compte 615231 - 3 850.00 €

65- compte 657348 + 3 850.00 €

3. QUESTIONS DIVERSES

- Suppression de classe à l'école de St-Vincent sur Jabron – information au conseil sur l'évolution de la situation. Courrier envoyé par les élus du haut de la vallée à l'IEN.
- Permanence d'une opticienne jeudi 27 février – Information au conseil.

La séance est levée à 18h45

**Le Maire,
Alain COSTE,**

